

# COMMUNIQUE

## Saison Piste 2020

Montigny-le-Bretonneux, le 20 Novembre 2019

Suite à la modification du règlement UCI avec effet au 10/10/2019, et après validation du Bureau Exécutif du 7 Novembre 2019, la réglementation fédérale piste a été mise à jour et sera applicable dès sa mise en ligne sur le site de la FFC :

## POINTS DE MODIFICATION REGLEMENTATION FEDERALE :

### EPREUVES SUR PISTE : GENERALITE

#### **Compte-tour et cloche**

**3.2.017 bis** Sans préjudice aux formats de course spécifiques, le(s) tour(s) de sprint(s), y compris le dernier tour de course, doit être indiqué par un son de cloche. La cloche ne doit être sonnée qu'une fois, lorsque la tête de la course franchit la ligne d'arrivée. Les points seront attribués, ou la course sera terminée, lors du prochain passage de la tête de la course sur la ligne d'arrivée. La décision finale quant à l'identité de la tête de la course sera prise par le président du collège des arbitres. Soit le président, soit un arbitre désigné par le président, indiquera la tête de la course lors des courses en peloton.

**3.2.017 ter** Une fois la course commencée, la distance restante à parcourir sera indiquée par le compte-tour, même si la distance totale parcourue n'est pas la même que celle indiquée dans le règlement de la course

#### **Tours gagnés**

**3.2.017 quater** Un coureur ou une équipe est considéré comme ayant gagné un tour s'il ou elle a rattrapé l'arrière du plus grand peloton de coureurs en piste. Dans tous les cas, la décision finale concernant le peloton le plus important sur la piste sera prise par le président du collège des arbitres.

**3.2.08** ~~Les coureurs ne peuvent emprunter la côte d'azur excepté si cela est fait involontairement.~~ La côte d'azur ne fait pas partie de la surface de course de la piste. Si un coureur emprunte involontairement la côte d'azur et, si, ce faisant, il est considéré que le coureur a obtenu un avantage, ce dernier sera relégué ou disqualifié au regard de la gravité de la faute.

#### **Neutralisation**

**3.2.20** Sauf dispositions spécifiques contraires, dans une épreuve en peloton, en cas d'accident reconnu d'un coureur ~~ou d'une équipe dans une épreuve en peloton, y compris la~~ ou des deux coureurs d'une équipe d'Américaine, le coureur ou l'équipe a le droit à une neutralisation ~~pendant~~ pour le nombre de tours le plus proche de 1250 mètres (5 tours sur une piste de 250 m) comptés à partir du moment de l'accident jusqu'à ce qu'ils /elles aient repris la position qu'ils /elles occupaient avant l'accident. Au-delà ~~de la distance de 1250 mètres~~

de cette distance, les coureurs ou les équipes ~~neutralisé(e)s commenceront~~ à perdre des tours jusqu'à ce qu'il(s) / elle(s) aient repris la position qu'il(s) / elle(s) occupaient avant l'accident.

Les coureurs ou les équipes neutralisés ne peuvent pas rejoindre la piste dans le dernier kilomètre. Dans le cas où, ce dernier kilomètre commence pendant la période de neutralisation autorisée à la suite d'un accident reconnu et que les coureurs ne peuvent pas remonter en piste avant le début du dernier kilomètre, ces coureurs ou équipes neutralisés doivent figurer dans les classements finaux en fonction des points accumulés avant l'accident.

#### POURSUITE INDIVIDUELLE

**3.2.56** Lors des séries qualificatives, il est tenu compte uniquement du temps.

Si un coureur est rejoint, il doit terminer la distance pour l'enregistrement de son temps. Un coureur rejoint ne peut ~~pas rouler dans~~ ~~prendre~~ le sillage de son adversaire, ni le passer, sous peine de disqualification. ~~De même, le coureur qui rejoint l'autre ne peut pas rouler dans le sillage de son adversaire, sous peine de disqualification.~~

~~**3.2.59** En cas de forfait d'un participant lors des qualifications, le coureur présent au départ devra courir seul, pour établir un temps permettant la composition des finales.~~

Abrogé

#### KILOMETRE ET 500 METRES

**3.2.112** Séries qualificatives :

~~Le Starter arrêtera la course pour faux départ ou accident au moyen d'un double coup de révolver~~

~~En cas de faux départ le coureur prendra un nouveau départ immédiatement.~~

En cas d'accident, si possible, l'autre coureur doit continuer.

Le starter ne doit pas arrêter la course à moins que la piste ne soit obstruée.

Le ou les coureurs concernés prendront un nouveau départ ~~après un repos d'environ 15 minutes~~ à la fin des séries qualificatives, ou à un moment approprié par décision du collège des arbitres.

Un coureur qui subit un deuxième incident lors d'une course subséquente sera disqualifié.

**3.2.112 bis** Finales

En cas d'accident, la course est arrêtée et redémarrée immédiatement.

#### POURSUITE PAR EQUIPES

**3.2.98** Séries qualificatives : (section sous réserve de l'article 3.2.21 ter)

Durant le premier demi-tour, si une équipe est victime d'un accident, la course est **arrêtée et** recommencée immédiatement.

Si un accident se produit après le premier demi-tour et qu'un seul coureur est accidenté, l'équipe peut soit continuer avec les 3 coureurs, soit s'arrêter. Si l'équipe choisit de s'arrêter, cela doit être fait dans le tour où l'accident a eu lieu sous peine de disqualification. Si cela est possible l'autre équipe doit continuer la course.

L'équipe qui s'est arrêtée après un accident prendra un nouveau départ à la fin des séries qualificatives, ou à un moment approprié déterminé par le Collège des Arbitres pour ne pas perturber la préparation des autres équipes, le cas échéant avec une autre équipe se trouvant dans le même cas.

Si une équipe est victime d'un accident lors de sa nouvelle tentative, elle doit continuer avec 3 coureurs sous peine de disqualification.

**3.2.86** Lors des deux dernières manches du premier tour de compétition, si une équipe rejoint l'autre, l'équipe qui rejoint l'autre équipe est déclarée vainqueur et s'arrête dès que possible afin de permettre à l'autre équipe de terminer la distance et ainsi d'enregistrer un temps. **Dans ce cas, si une équipe ou les deux rattrapent leurs adversaires, les temps du tour de qualification serviront à déterminer laquelle des deux équipes terminera du côté de la ligne d'arrivée.**

Lors des finales, si une équipe est rejointe par l'autre, la course est terminée et cette autre équipe est déclarée vainqueur.

Dans les deux situations ci-dessus, un coup de revolver indique la fin de la course au moment où chaque équipe passe sa ligne d'arrivée, la distance terminée ou au moment où une équipe rejoint l'autre.

### **3.2.100** ~~Lors du P~~ Premier tour de compétition et des finales :

En cas d'accident se produisant dans le premier demi-tour, la course est arrêtée et recommencée **immédiatement**.

Après le premier demi-tour aucun accident ne sera pris en considération. La course continue si l'équipe accidentée garde trois coureurs en course.

Le cas échéant l'équipe doit s'arrêter. **De plus, elle sera :**

- **classée dernière** dans le premier tour de compétition ~~l'équipe sera classée dernière;~~
- **considérée battue** dans les finales ~~elle sera considérée battue.~~

## COURSE AUX POINTS

**3.2.117** Lors des championnats de France, les distances sont les suivantes **sur une piste de 250m :**

Participants	Qualifications	Finale
Hommes Elites	15 km	30 km
Hommes Juniors	10 km	20 km
Hommes Cadets	7,5 km	15 km
Femmes Elite	10 km	20 km
Femmes Juniors	7,5 km	15 km
Femmes Minimales Cadettes	5 km	10 km

Pour les Championnats Régionaux ou autres épreuves les distances sont fixées par le règlement particulier.

LONG. DE LA PISTE (en m)	Phase	Hommes Elite			Femmes Elite Hommes Juniors			Femmes Juniors Hommes Cadets			Cadettes*		
		Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints
200	Qualifications	14	70	7	10	50	5	8	40	4	5	25	2
	Finale	<b>30</b>	150	15	20	100	10	16	80	8	10	50	5
250	Qualifications	15	60	6	10	40	4	10	40	4	5	20	2
	Finale	<b>30</b>	120	12	20	80	8	15	60	6	10	40	4
285,714	Qualifications	16	56	5	12	42	4	10	35	3	5,7	20	2
	Finale	<b>30</b>	105	10	20	70	7	16	56	5	10	35	3
333,33	Qualifications	14	42	7	10	30	5	10	30	5	4	12	2
	Finale	<b>30</b>	90	15	20	60	10	16	48	8	10	30	5
400	Qualifications	14	35	7	10	25	5	8	20	4	4	10	2
	Finale	<b>30</b>	75	15	20	50	10	16	40	8	8	20	4

**Il doit y avoir un nombre égal de tours entre tous les sprints, à partir du sprint final, selon les indications suivantes :**

**Pistes de moins de 200m – 15 tours**

**Pistes de 200m à moins de 333.3m – 10 tours**

**Pistes de 333.3m – 6 tours**

**Pistes de 400m et plus – 5 tours**

Dans le cas où le nombre total de tours n'est pas divisible par le nombre de tours indiqué entre les sprints, les tours « supplémentaires » doivent être courus avant le premier sprint. (Par exemple, sur une piste de 285,7 m, des sprints sont organisés tous les 10 tours. Si la course compte 56 tours, le premier sprint aura lieu après 16 tours, puis tous les 10 tours par la suite).

**3.2.123** Un coureur ~~est considéré avoir gagné~~ qui gagne un tour ~~et~~ obtient 20 points, ~~quand il a rejoint le dernier coureur du peloton principal.~~

L'appréciation de la notion de groupe principal est du ressort du Collège des arbitres en fonction de la physionomie de la course.

Le juge-arbitre ou, à défaut, le président du collège des arbitres peut déclarer le tour pris s'il apparaît clairement que le ou les coureurs échappés restent volontairement en retrait du peloton principal.

**3.2.124** ~~Un coureur lâché du peloton et doublé n'a pas le droit de mener, sous peine de mise hors course.~~  
Abrogé

**3.2.125** Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs ~~rejoignent le peloton principal, ce(ces) coureurs(s)-bénéficiera(ont)~~ du gain d'un tour, ~~il(s) obtiendra(ont) soit~~ 20 points. Les points du sprint seront attribués aux coureurs échappés suivants, ou à ceux de la tête du peloton.

La cloche doit être sonnée seulement sur les coureurs en situation de marquer des points -et pas au-delà et lorsque ces coureurs entrent dans la ligne droite de l'arrivée.

**3.2.126** ~~Les~~ Un ou plusieurs coureurs lâchés du peloton et rejoints par un ou des coureurs ~~en avance sur le peloton en train de prendre un tour~~ n'ont pas le droit de mener ces derniers, sous peine de mise hors course.

#### AMERICAINE

**3.2.156** La course à l'américaine est une ~~épreuve-spécialité~~ par équipes de 2 coureurs, ~~se disputant avec des sprints intermédiaires tous les 10 tours sur les pistes de moins de 333,33 m et tous les 5 tours sur toutes les autres pistes.~~ dans laquelle le classement final est déterminé en fonction des points cumulés par les équipes lors des sprints et par tours gagnés.

~~Le classement s'établit aux points gagnés par les coureurs.~~

**3.2.160** ~~Les sprints intermédiaires, se disputent tous les 10 tours sur les pistes de moins de 333,33 m et tous les 5 tours sur toutes les autres pistes.~~ La compétition doit ~~au moins~~ se dérouler ~~au moins~~ sur les distances ~~et~~ (nombre de tours), ~~et nombre de sprints~~ comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Pour les championnats Régionaux ou autres épreuves les distances et nombre de tours sont fixés par le règlement particulier

Tableau UCI :

LONG. DE LA PISTE (en m)	Phase	Hommes Elite			Femmes Elite Hommes Juniors			Femmes Juniors Hommes Cadets			Cadettes*		
		Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints
200	Qualifications	14	70	7	10	50	5	8	40	4	5	25	2
	Finale	<b>30</b>	150	15	20	100	10	16	80	8	10	50	5
250	Qualifications	15	60	6	10	40	4	10	40	4	5	20	2
	Finale	<b>30</b>	120	12	20	80	8	15	60	6	10	40	4
285,714	Qualifications	16	56	5	12	42	4	10	35	3	5,7	20	2
	Finale	<b>30</b>	105	10	20	70	7	16	56	5	10	35	3
333,33	Qualifications	14	42	7	10	30	5	10	30	5	4	12	2
	Qualifications	<b>30</b>	90	15	20	60	10	16	48	8	10	30	5
400	Qualifications	14	35	7	10	25	5	8	20	4	4	10	2
	Qualifications	<b>30</b>	75	15	20	50	10	16	40	8	8	20	4

\* Les minimales Femmes pourront participer à ces épreuves uniquement dans le cadre d'un tournoi ouvert aux Minimales-Cadettes

Il doit y avoir un nombre égal de tours entre tous les sprints, à partir du sprint final, selon les indications suivantes :

Pistes de moins de 200m – 15 tours

Pistes de 200m à moins de 333.3m – 10 tours

Pistes de 333.3m – 6 tours

Pistes de 400m et plus – 5 tours

Dans le cas où le nombre total de tours n'est pas divisible par le nombre de tours indiqué entre les sprints, les tours « supplémentaires » doivent être courus avant le premier sprint. (Par exemple, sur une piste de 285,7 m, des sprints sont organisés tous les 10 tours. Si la course compte 56 tours, le premier sprint aura lieu après 16 tours, puis tous les 10 tours par la suite).

### 3.2.160 bis

Lors des Coupes du Monde, des Championnats du Monde, et des Jeux Olympiques, ~~les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours pour une distance totale égale ou approchant 50 km pour les Hommes Elite, 30 km pour les Femmes Elite 30 km pour les Hommes Juniors, et 20 km pour les Femmes Juniors selon le tableau suivant :~~ les distances, le nombre de tours et le nombre de sprints devront être comme indiqués dans le tableau suivant :

LONG. DE LA PISTE (en m)	Phase	Hommes Elite			Femmes Elite			Hommes Juniors			Femmes Juniors		
		Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints
200	Qualifications	25	125	12	15	75	7	15	75	7	10	50	5
	Finale	<b>50</b>	250	25	30	150	15	30	150	15	20	100	10
250	Qualifications	25	100	10	15	60	6	15	60	6	10	40	4
	Finale	<b>50</b>	200	20	30	120	12	30	120	12	20	80	8
285,714	Qualifications	25.1	88	8	15.5	53	5	15.1	53	5	10	35	3
	Finale	<b>50</b>	175	17	30	105	10	30	105	10	20	70	7
333,33	Qualifications	25	75	12	14	42	7	14	42	7	10	30	5
	Finale	<b>50</b>	150	25	30	90	15	30	90	15	20	60	10
400	Qualifications	26	65	12	14	35	7	14	35	7	10	25	5
	Finale	<b>50</b>	125	25	30	75	15	30	75	15	20	50	10

Il doit y avoir un nombre égal de tours entre tous les sprints, à partir du sprint final, selon les indications suivantes :

Pistes de moins de 200m – 15 tours

Pistes de 200m à moins de 333.3m – 10 tours

Pistes de 333.3m – 6 tours

Pistes de 400m et plus – 5 tours

Dans le cas où le nombre total de tours n'est pas divisible par le nombre de tours indiqué entre les sprints, les tours « supplémentaires » doivent être courus avant le premier sprint. (Par exemple, sur une piste de 285,7 m, des sprints sont organisés tous les 10 tours. Si la course compte 56 tours, le premier sprint aura lieu après 16 tours, puis tous les 10 tours par la suite).

#### Déroulement de l'épreuve

**3.2.163** Un premier groupe de coureurs, constitué d'un coureur de chaque équipe, se place au départ **dans l'ordre défini par la liste de départ**. La moitié de ce groupe est rangée le long de la balustrade extérieure et l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters.

Un deuxième groupe de coureurs, constitué de l'autre coureur de chaque équipe, se range en file indienne le long de la balustrade extérieure opposée.

Le premier groupe de coureurs prend le départ lancé après un tour neutralisé. Pendant le tour neutralisé, le deuxième groupe de coureurs doit rester immobile.

**3.2.166** ~~Une équipe est considérée avoir pris un tour, quand elle a rejoint le dernier coureur du peloton le plus nombreux.~~

~~L'appréciation de la notion de groupe principal est du ressort du Collège des arbitres en fonction de la physionomie de la course.~~

~~Le juge-arbitre ou, à défaut, le président du collège des arbitres peut déclarer le tour pris s'il apparaît clairement que le ou les coureurs échappés restent volontairement en retrait du peloton principal~~

Un coureur lâché du peloton ne peut aider un (des) coureur(s) qui tentent de prendre un tour au peloton, sous peine de mise hors course de l'équipe.

**3.2.167** Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs ~~rejoignent la queue du groupe le plus important, ce(s) coureur(s)~~ bénéficiera(ont) du gain d'un tour, ils obtiendront ~~de~~ 20 points. Les points ~~attribués pour le du~~ sprint seront ~~attribués donnés~~ immédiatement aux coureurs échappés suivants ou à ceux de la tête du peloton.

**3.2.168** Les équipes doublées ~~3~~ **une ou plusieurs** fois ~~par le peloton principal~~ peuvent être éliminées par les arbitres.

**3.2.169** En cas ~~de chute ou d'incident mécanique d'accident reconnu~~ de l'un des coureurs, son équipier doit immédiatement reprendre la position de l'équipe dans la course. Il n'y aura pas de neutralisation.

#### COURSE A L'ELIMINATION

**3.2.222** Il est disputé un sprint chaque **troisième tour sur les pistes de moins de 200m, chaque** deuxième tour sur les pistes de **200m** à moins de 333,33 mètres et chaque tour sur les pistes de 333,33 mètres ou plus.

Sur les pistes de moins de 333,33 mètres, chaque tour qui précède le sprint sera indiqué par un son de cloche.

#### OMNIUM

**3.2.251 bis** Tout coureur abandonnant l'une des épreuves sera considéré comme ayant abandonné la compétition et figurera après le dernier coureur classé au classement final avec la mention «DNF » (n'a pas terminé) **et pas de rang**.

Sauf pour l'élimination, tout coureur étant retiré de toute autre épreuve sera pénalisé par une déduction de 40 points **et le prochain rang disponible sera attribué.**

#### COURSE TEMPO

**3.2.262** Il est attribué 1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Un coureur qui gagne un tour ~~sur le peloton principal~~ obtient 20 points ~~(modification réglementaire du 28/01/2017).~~

Un coureur qui perd un tour ~~sur le peloton principal~~ perd 20 points.

#### RECORDS DU MONDE

**3.3.05** Les records peuvent être réalisés lors d'une compétition ou lors d'une tentative spéciale, qui sera également courue suivant les règlements spécifiques de l'UCI ou de la FFC.

Aucune tentative de record du Monde ne sera admise lors des championnats du Monde excepté pour le record de l'heure.

Toute tentative spéciale requiert au préalable l'accord écrit de l'UCI ou de la FFC. De plus, une tentative spéciale de record du monde/meilleure tentative mondiale ou de France est soumise à l'autorisation écrite préalable de la FFC ~~du ou des coureur(s)~~. Dans le cas de record du monde la FFC transmettra l'autorisation écrite au siège de l'UCI au plus tard ~~un mois~~ quatre mois avant la date de la tentative.

**Chaque demande de tentative de record du monde doit indiquer une heure spécifique et une date unique pour cette tentative. En cas d'accident, la tentative peut être reportée au lendemain de la date fixée.**

#### Demande de tentative de record du monde ou meilleure performance mondiale

**3.3.09** Si la tentative de record/meilleure performance a lieu dans un autre pays que la France, le coureur licencié FFC, après sa demande préalable par écrit à la FFC, pourra bénéficier de sa collaboration avec la Fédération Nationale, afin d'assurer que la tentative puisse se dérouler dans les meilleures conditions, notamment en ce qui concerne le service d'ordre, le chronométrage, les arbitres, et le contrôle antidopage.

**En cas de record mondial, les deux fédérations doivent établir un accord écrit sur leur collaboration. Une copie de cet accord doit être fournie à l'UCI au plus tard quatre mois avant la tentative.**

#### SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET HOMOLOGATION DES VELODROMES

##### Loge pour le juge-arbitre

**3.4.93** A l'extérieur de la piste doit être installée une petite loge pour le juge-arbitre. Elle devra être située dans un endroit calme et isolé permettant d'avoir une vue générale dominante et complète de la piste, par exemple dans le haut de la tribune vis-à-vis de la ligne d'arrivée. **Les conduits de câbles doivent être fournis depuis cet endroit jusqu'au centre piste.** Durant les compétitions, un système de liaison radio ~~pourra, en fonction de l'épreuve,~~ devra être installé entre le juge arbitre et les autres arbitres, notamment le starter et le président du collège.

**Les vélodromes de 1re et 2e catégorie devront en outre mettre à disposition du juge arbitre un système de prises de vues et vidéo avec ralenti permettant de visionner toutes les séquences de course.**

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'HOMOLOGATION DE RECORD DU MONDE / MEILLEURE PERFORMANCE

## Nouveau formulaire :

### Annexe 1

#### UCI DEMANDE POUR L'HOMOLOGATION DE RECORD DU MONDE / MEILLEURE PERFORMANCE

Catégorie	<input type="checkbox"/> HOMME	<input type="checkbox"/> ELITE	<input type="checkbox"/> JUNIORS	<input type="checkbox"/> MASTERS
	<input type="checkbox"/> FEMME	<input type="checkbox"/> ELITE	<input type="checkbox"/> JUNIORS	<input type="checkbox"/> MASTERS
Groupe d'âge	_____			
Spécialisation/Distance	_____			
Départ (arrêté ou lancé)	_____			
Performance	_____			
Date de la tentative	_____			
<b>NOM COMPLET DU COUREUR</b>				
Nationalité	_____			
ID UCI	_____			
Date de naissance	_____			
<b>VELODROME</b>				
Nom du vélodrome (lieu et pays)	_____			
Longueur de la piste (m)	_____			
Matériau	_____			
Couvert ou ouvert	_____			
Homologuée par l'UCI le	_____			
<b>LABORATOIRE CHARGE DES ANALYSES ANTIDOPAGES</b>				
Heure de la tentative	_____			
Lors d'un événement/Tentative spéciale	_____			
Résumé du record	_____			
	_____			
	_____			

Attestation de la performance par les officiels : Nous soussignés, officiels, attestons que cette tentative a été faite conformément aux règlements de l'Union Cycliste Internationale.

Fonction remplie	Nom	Prénom	Signature
Commissaires Internationaux UCI			
Chronométreurs officiels			
(manuel)			
(électronique)			
Agent de contrôle du dopage UCI			

#### Joindre au dossier

- Bande d'enregistrement des temps du chronométrage électronique
- Formulaire du contrôle antidopage
- Approbation du matériel (e-mail envoyé du département matériel UCI au moins 15 jours avant)

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature du Commissaire International UCI : \_\_\_\_\_

~~Secrétaire général de la fédération nationale :~~ \_\_\_\_\_

Date de l'envoi de la demande à l'UCI : \_\_\_\_\_

(Cette demande DOIT ÊTRE PARVENUE à l'UCI dans un délai d'un mois maximum après la date de la performance – Informer l'UCI par email immédiatement)

NB Le présent procès-verbal est établi conformément aux règlements des records du monde / meilleures performances.

#### Direction des Activités Sportives (DAS) :

Aude LEFORT – Coordinatrice Piste

[a.lefort@ffc.fr](mailto:a.lefort@ffc.fr) / 01 81 88 09 34 - 06 99 17 86 72

Fédération Française de Cyclisme

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny-le-Bretonneux

[www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)